



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique

Question écrite n° 58349

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, quels sont les objectifs et les moyens d'action de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, nouvellement créé à Paris, afin de répondre aux réels besoins de la zone concernée. Il souhaite savoir ce qui va le distinguer des services déjà existants.

Texte de la réponse

Reponse. - Constatant que les efforts de lutte contre la sécheresse et la désertification engagés en Afrique n'ont pas eu l'impact requis, et qu'il n'existait pas, entre les multiples intervenant, de mécanismes communs efficaces d'échanges réguliers d'information et de concertation, notamment entre les trois sous-régions d'Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest situées autour du Sahara, les Etats et Organisations internationales et régionales concernés ont décidé de créer, à l'occasion d'une conférence internationale, le 15 mai 1992, l'Observatoire du Sahara et du Sahel, qui est défini comme un outil de liaison et un cadre international de partenariat et de concertation, constitué sous la forme d'une association internationale « L'observatoire du Sahara et du Sahel a pour principaux objectifs : d'accroître les échanges et la synergie entre les Etats d'Afrique du Nord, de l'Est et de l'Ouest afin de constituer un véritable espace régional de coopération et favoriser ainsi une gestion durable des ressources naturelles dans les zones arides et semi-arides ; de renforcer les capacités africaines en matière de recherche-développement se rapportant à la lutte contre la sécheresse et la désertification ; de promouvoir une approche transversale » Observation, recherche-développement « ; de dégager une vue globale et un diagnostic de la désertification. Sans pour autant créer une nouvelle agence de développement, l'Observatoire du Sahara et du Sahel sera le moyen, pour l'ensemble des partenaires, d'élaborer des outils méthodologiques, tenant compte constamment du processus de dégradation de l'environnement, des savoir-faire locaux et des priorités du développement. Ainsi, les actions de l'Observatoire du Sahara et du Sahel porteront essentiellement sur : la maîtrise de l'information relative à l'environnement (acquisition des données, archivage, diffusion et communication de produits accessibles aux utilisateurs) ; le renforcement de la connaissance (renforcer les capacités africaines, combler les lacunes, modéliser et prévoir) ; la participation et la prise en compte des populations dans l'élaboration des programmes (valoriser les savoir-faire locaux, renforcer l'approche recherche-développement intégrée et gestion des ressources à long terme au niveau des terroirs) ; l'éducation et la formation (contribuer à une meilleure adéquation entre les besoins de formation en la matière et l'offre de formation en Afrique) ; la diffusion de l'information (valorisation des connaissances). Le financement de ces actions est soumis aux différents partenaires et reste géré dans le cadre habituel des coopérations bi et multilatérales. La forme juridique de l'Observatoire du Sahara et du Sahel, à savoir celle d'une association internationale, permet aux divers partenaires de s'associer à la gestion de l'Observatoire ; d'une part, les partenaires du Nord, susceptibles de cofinancer les projets proposés par le secrétariat de l'Observatoire, d'autre part, les partenaires africains afin qu'ils puissent y exprimer et faire valoir leurs besoins et leurs priorités. Un tel mécanisme de concertation doit pouvoir exister indépendamment des parties. La formule de l'association internationale de droit français a été choisie pour sa souplesse et pour éviter la création d'une organisation internationale supplémentaire. Les moyens du secrétariat de cette association proviendront, dans le dernier

semestre 1992, du ministere des affaires etrangeres et en 1993 des ministeres des affaires etrangeres et de la cooperation ; il est fait appel aux membres du G 7 ; tandis que l'Unesco offre des bureaux.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58349

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2386